

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 2</p> <p>Présents : 24</p> <p>Qui ont pris part au vote : 26</p> <p>QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.02.2025</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>19.02.2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT : Éric EGO</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Catherine KOPEC, Mélanie DELANNOIS à Quentin BERNARD</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 08/2025/LM/GR

Objet : Acquisition cuisine de l'ancien percepteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission « Finances - Administration Générale » réunie le vendredi 14 février 2025 ;

Vu la proposition de l'ancien percepteur M. PRUVOST, de céder à la commune la cuisine équipée achetée dans le cadre de son logement de fonction à l'ancienne « Perception », située 2 Rue Loseleur à Marchiennes, propriété de la commune, pour un prix de vente de Mille cinq cent euros.

Pour rappel, la perception était louée à l'État afin d'établir un service des impôts à proximité des habitants. Ce service a mis fin à ses activités définitivement le 1er septembre 2023.

Identification du bien :

Fournisseur : Rocchetti Artisan-Ebéniste (59870) VRED

Factures : 99/80 et 99/81

Etat : occasion

Prix d'achat du bien en 1999 : 9 146.94€ TTC

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition de la cuisine d'occasion à hauteur de 1500€

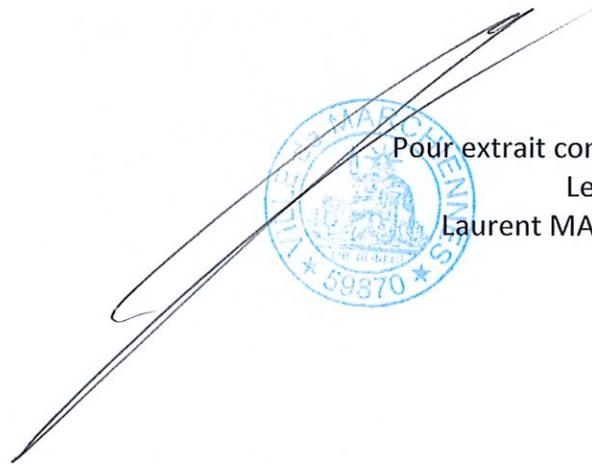
- D'approuver l'acquisition du bien mobilier décrit ci-dessus pour un montant de 1500€,
- D'imputer cette dépense au compte budgétaire 2188 Autres immobilisations corporelles – Fonction 551 – Opération 526 de la section d'investissement
- Et, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Le Conseil municipal, après discussion, décide :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ